



**Petite enfance vulnérable et en situation de handicap :  
L'ANECAMSP et ses partenaires alertent les pouvoirs publics.**

**Séjour de la santé**

**Lettre ouverte de l'ANECAMSP adressée à :**

- **Monsieur Olivier Véran, Ministre des affaires sociales et de la Santé**
- **Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées**

La situation des jeunes enfants (0-6ans) vulnérables, nés prématurés pour certains, ou en situation de handicap est très préoccupante et spécifique : il faut agir tôt, sans délai pour accompagner vers un développement optimal, prévenir ou limiter le handicap, favoriser l'inclusion dans une société de droits.

La mise en place par l'Etat d'un repérage précoce chez le tout petit va en ce sens et s'appuie sur les recherches menées sur le neurodéveloppement.

Les mesures de protection sanitaires liées à la pandémie de la COVID 19 ont obligé les services de la petite enfance à limiter drastiquement l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs familles.

Les remontées du réseau CAMSP sont emblématiques de cette situation.

Avant le confinement, la saturation des services imposait déjà des délais déraisonnables ou des soins insuffisants : manque de professionnels (pédiatres, neuropédiatres et pédopsychiatres, paramédicaux...) dans tous les secteurs sanitaires et médico-sociaux.

Pendant le confinement, les services se sont organisés pour maintenir autant que possible les liens avec les familles par visioconsultations ou échanges téléphoniques. Dans les situations les plus critiques, des visites à domicile ont été effectuées dans le respect des gestes barrières. Pendant cette période, il n'a pas été possible de s'appuyer sur les

personnels de santé libéraux, eux-mêmes en difficulté. Ce sont les services et leurs équipes pluridisciplinaires qui ont apporté les réponses de terrain les plus efficaces.

Les retards de soins se sont accumulés et un grand nombre de situations des enfants et de leurs familles se sont dégradées.

Depuis la sortie du confinement, le respect des mesures de protection sanitaire ne permet pas d'assurer l'ensemble des consultations telles que prévues avant le confinement.

Les professionnels de CAMSP doivent faire des choix :

- Privilégier le suivi des enfants connus au détriment des consultations de diagnostics et de bilans
- Faire une sélection des enfants en fonction de l'âge (recevoir exclusivement les moins de 3 ans)
- Mettre en « stand by » les activités de prévention (interventions dans les structures de la petite enfance, les LAEP...)

Les CAMSP ne sont plus en capacité de répondre rapidement aux situations. Les équipes ont le sentiment de sortir d'une crise aiguë et d'entrer dans une crise chronique.

De plus, nous constatons que des orientations programmées des CAMSP s'avèrent impossibles à réaliser par manque de places dans les structures d'aval.

Il est indispensable que les décisions issues du Ségur de la Santé prennent en considération la petite enfance vulnérable ou en situation de handicap en augmentant les moyens des CAMSP et en pérennisant le recours aux soins complémentaires par les professionnels libéraux.

Nous attirons aussi votre attention sur la nécessité de revaloriser les rémunérations des professionnels, en particulier des paramédicaux du secteur associatif et hospitalier, afin d'éviter les vacances de postes, et d'offrir aux petits les soins pluridisciplinaires qui répondent à leurs besoins.

Les Plateformes de repérage précoce (PCO) ne pourront montrer leur efficacité que si des relais pluridisciplinaires et coordonnés sont proposés aux enfants dont l'état le nécessite.

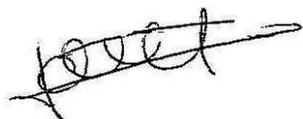
L'ANECAMSP, membre du CNCPH, affiliée à l'UNIOPSS, s'associe aux remontées selon les quatre piliers de demandes de ces instances dans la mesure où ils conviennent aussi à l'action précoce au-delà de nos spécificités.

Nous insistons sur le décloisonnement nécessaire et indispensable du secteur sanitaire tant hospitalier que libéral et du secteur médico-social. La santé du jeune enfant dépend d'une multiplicité d'acteurs associant les professionnels hospitaliers de l'ante natal, ceux de la néonatalogie, de la pédiatrie et de la neuropédiatrie, de la pédopsychiatrie ainsi que la PMI, le médico-social et les libéraux et tous les services de droits communs de la petite enfance.

Agir tôt pour les bébés et les jeunes enfants et sur tout notre territoire, est une urgence de santé publique et nécessite des moyens à la hauteur des enjeux.

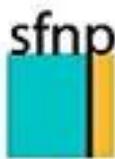
Le 26 juin 2020

Pour l'ANECAMSP  
Sa Présidente Geneviève LAURENT



**Soutenu par :**

- La Société Française de Neurologie Pédiatrique, Stéphane AUVIN, président
- La Société Française de Pédiatrie, Christophe DELACOURT, président
- Le Centre d'Excellence des troubles du neurodéveloppement InovAND, le Professeur Richard DELORME, pédopsychiatre, directeur du Centre d'Excellence des troubles du neurodéveloppement InovAND
- La Société Française de Néonatalogie, Jean-Christophe ROZE, président
- SOS Préma, Charlotte BOUVARD, directrice-fondatrice
- La CNAPE, Josiane BIGOT, présidente



**Les professeurs engagés ont accepté d'être signataires :**

- **Professeur Emérite Elie SALIBA**, pédiatre, vice-président de la Société Française de Néonatalogie
- **Professeur Stéphane MARRET**, Pédiatre, Néonatalogie et Neuropédiatrie, Camsp, PCO TND Eure-Seine, Fédération inter-hospitalière du Neurodéveloppement, CHU de Rouen

**Une représentante des parents du Conseil d'Administration de l'ANECAMSP, animatrice du groupe CAMSP de Facebook :**

- Elodie PERAULT-GUILLERAULT